



CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, *Président de l'Université.*

M. Jean-Paul ANDRIEUX, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MARTINON, M. Jean MERCIER YTHIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Virginie PEZ, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, M. Jean-François FROUSTEY, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAİM, Mme Claire PICQUE-KIRALY, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

Mme Frédérique PENAUD, *personnel BIATSS*

M. Pierre STORRER, *personnalité extérieure*

Mme Inès BEILVERT, M. Aïssa SEHRAOUI, M. Cyriac HUET, Mme Aya ZEINE, Mme Iklil MURZAEV, M. Matej GAVORNIK, Mme Line BAHLOUL, M. Colin DUCHANGE, Mme Philippine MEYER

Étaient excusés :

M. Emmanuel PETER *membre du collège B*

Assistaient de droit :

M. Julien LABEYRIE, *directeur général des services*

Mme Bastien COUSAERT, *directeur des études et de la formation*

Sommaire

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 23 juin, 20 octobre, 8 décembre 2025 et 9 mars 2026	3
2. Approbation du règlement des examens.....	3
3. Approbation des modifications du règlement des études de Licence et Master	5
4. Approbation de la proposition relative aux modalités d'examen des étudiants Erasmus entrant	5
5. Approbation des modifications de l'offre de formation	6
7. Avis sur la création du diplôme Executive MBA Finance d'entreprise (Assas Executive).....	7
8. Avis sur la création de la Licence et du Master Marketing et stratégie médias avec le Lycée Jean Lurçat	7
9. Avis sur la relance du Master Marketing et Communication en formation continue délocalisé au Maroc avec le partenaire HEM	7
10. Approbation de la proposition relative à l'attribution d'ECTS à des enseignements de la Licence numérique Droit et de la Licence numérique Information et communication proposés aux étudiants de l'Alliance européenne 4EU+ dans le cadre des Shared courses	8
11. Avis sur les nouvelles conditions d'admission à la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA dispensée par l'Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud ».....	8
12. Approbation des modifications du règlement du service des sports	8
13. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social	8
14. Avis sur les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE	9
15. Retour sur la commission CVEC.....	9

La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 38 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 23 juin, 20 octobre, 8 décembre 2025 et 9 mars 2026

M. le Président propose de passer au vote. Il explique que le PV du 9 mars 2026 sera finalement mis au vote lors de la prochaine séance du CEVE.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances des 23 juin, 20 octobre et 8 décembre 2025.

2. Approbation du règlement des examens

M. MARTINON présente ce point. Les règles relatives aux examens étaient jusqu'à présent intégrées de manière partielle dans le règlement des études de licence et de master, et parfois dispersées dans d'autres textes ou pratiques. Le travail engagé vise à centraliser, clarifier et expliciter ces règles dans un document unique. Ce nouveau règlement prend en compte des problématiques récentes, notamment celles liées à la fraude et à l'usage de l'intelligence artificielle. Un certain nombre de modifications ont été apportées récemment, notamment à la suite de discussions intervenues dans les départements, ce qui nécessite une présentation actualisée des articles modifiés.

M. MARTINON rappelle que les étudiants doivent se présenter devant la salle d'examen au moins 30 minutes avant le début de l'épreuve. Il est décidé de supprimer la disposition antérieure indiquant qu'aucun retard n'était autorisé, afin de reformuler le principe. La nouvelle règle prévoit que, dès l'ouverture des sujets, aucun étudiant ne peut être admis dans la salle d'examen, quelle que soit la durée de l'épreuve. Toutefois, une exception est introduite : à titre exceptionnel, et sous réserve de l'accord de l'enseignant responsable de l'épreuve, un étudiant pourra être admis dans un délai maximum de 30 minutes après la distribution des sujets, à condition de justifier d'un empêchement caractérisé. Cette évolution vise à concilier rigueur et prise en compte de situations exceptionnelles.

Ces modifications répondent à des situations concrètes de fraude observées, dans lesquelles des étudiants entrés en salle transmettaient les sujets à des personnes extérieures, permettant à d'autres candidats encore à l'extérieur d'obtenir des réponses via des outils, notamment d'intelligence artificielle, avant d'entrer en retard dans la salle.

M. MARTINON présente ensuite les nouvelles règles relatives aux sorties pendant les examens. Deux situations sont distinguées. Pour les épreuves d'une durée inférieure ou égale à deux heures : aucune sortie n'est autorisée pendant l'épreuve, sauf aménagement spécifique pour raisons médicales. La sortie définitive n'est possible qu'à la fin de l'épreuve. Pour les épreuves d'une durée supérieure ou égale à deux heures : les sorties, notamment pour se rendre aux toilettes, sont autorisées uniquement après un délai de deux heures, et doivent être accompagnées par un surveillant. La sortie définitive ne peut également intervenir qu'après ce délai. Ces dispositions visent à limiter les risques de fraude liés aux communications extérieures.

Mme PENAUD souligne les difficultés liées au manque de surveillants, notamment pour accompagner les étudiants lors des sorties en Master 2.

M. le Président répond que, en principe, les sorties ne devraient pas avoir lieu en l'absence de surveillance suffisante, mais que des ajustements pratiques devront être trouvés.

Mme PENAUD soulève la question des retards des enseignants, soulignant la nécessité de cohérence dans l'application des règles.

M. le Président rappelle qu'il n'y aura plus de retard autorisé pour les épreuves, sauf à titre exceptionnel, et autant dire qu'un métro qui fonctionne mal, cela ne suffira pas. Même chose pour les sorties.

M. MARTINON prend la parole. Il évoque une modification de l'article relatif à la seconde session pour le rattrapage. Cette session ne peut porter que sur les matières non validées appartenant à un bloc non validé après compensation. Cette modification est marginale, mais nécessaire à la cohérence du dispositif.

Mme PERES interroge la portée du règlement concernant les mémoires de master, notamment les mémoires de niveau M2, et la question de leur rédaction avec ou sans recours à l'intelligence artificielle. La formule de l'article 16 « dans le cadre des enseignements » est un peu restrictive. Elle demande si des mentions vont être ajoutées.

M. MARTINON n'est pas certain qu'il faille trancher aujourd'hui si cela couvre la rédaction des mémoires. Les pratiques sont actuellement hétérogènes selon les formations et les directeurs de mémoire. La question paraît essentielle et une discussion sur ce sujet serait opportune.

Mme PERES souligne qu'il faut une position prise par l'établissement dans le cas de fraudes. Dans les mémoires de master 2, certains étudiants ont l'honnêteté de dire qu'ils ont utilisé l'IA. Tous ne le font pas. Il est difficile de jauger l'importance de l'usage de l'IA dans le travail réalisé.

M. MARTINON est d'accord, mais une formule trop générale ne serait pas adéquate. Il faut absolument avoir une réflexion sur ce point.

M. ICARD demande si l'article n'est pas ambigu dans le cas où l'objectif n'est pas d'interdire. M. le Président répond que la difficulté de fond, c'est l'incapacité absolue de tous à détecter l'utilisation de l'IA dans les mémoires et les rapports de stage. La seule chose qu'il est possible de surveiller, c'est l'utilisation de l'IA par des étudiants passant un examen sur table. Il est possible de demander aux étudiants de signaler l'usage de l'IA dans la rédaction d'un mémoire, mais là encore c'est sur la base du volontariat. La difficulté d'inscrire que ce dispositif ne couvre pas les mémoires de M2 ou de master en général serait que des directeurs de masters souhaitent interdire l'usage de l'IA. L'inverse est également envisageable. Une formulation trop précise risquerait donc de placer l'établissement en difficulté.

Mme PENAUD précise que les étudiants ont accès à ce système pendant un certain temps seulement. Après, ce n'est plus gratuit.

M. MARTINON propose de mettre à l'ordre du jour pour la rentrée un alinéa sur la question.

Mme MEYER prend la parole. Il est écrit qu'aucun matériel n'est autorisé pendant les examens.

M. MARTINON répond que cette mention va être retirée. Il souligne que, néanmoins, la phrase qui suit doit être prise en compte, concernant le caractère exceptionnel des circonstances.

Mme MEYER demande s'il n'est pas possible de préciser un peu ce cadre exceptionnel plutôt que de le laisser à l'appréciation des professeurs.

M. MARTINON répond par la négative. À vouloir présenter des exemples, l'établissement pourrait en oublier et ce serait dommageable.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 1 abstention le règlement des examens.

3. Approbation des modifications du règlement des études de Licence et Master

M. MARTINON présente ce point. Il précise que ces modifications s'inscrivent dans la continuité des évolutions discutées précédemment, notamment la séparation entre règlement des examens et règlement des études. Il indique que les ajustements réalisés sont principalement techniques, mais structurants.

La principale évolution consiste à retirer du règlement des études toutes les dispositions relatives aux examens, désormais regroupées dans un texte autonome. Il précise que plusieurs ajustements ont également été effectués.

Concernant les étudiants de master, il indique qu'une règle antérieure imposait l'organisation d'épreuves de remplacement dans un délai de quatre semaines suivant les épreuves initiales.

Cette règle a été supprimée pour plusieurs raisons :

- Elle était difficile à appliquer ;
- Elle pouvait créer des situations injustes, notamment lorsque les étudiants restaient empêchés pour raisons de santé au-delà du délai ;
- Elle posait des difficultés d'organisation pour la première session.
-

Cette suppression vise à améliorer l'équité et la faisabilité du dispositif.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les modifications du règlement des études de Licence et Master.

4. Approbation de la proposition relative aux modalités d'examen des étudiants Erasmus entrant

M. MARTINON présente les principaux changements. Les étudiants en Erasmus pouvaient avoir des difficultés pour être présents aux examens de janvier. Il est donc proposé que le responsable de la matière, sous réserve qu'il accepte, fasse passer les oraux. Il évoque les principales modifications, telles que la suppression de certaines unités ou mentions devenues inutiles, la suppression d'un seuil minimal de 10 étudiants inscrits pour l'ouverture de certains dispositifs, la réorganisation de modalités pédagogiques.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité la proposition relative aux modalités d'examen des étudiants Erasmus entrant.

5. Approbation des modifications de l'offre de formation

M. MARTINON présente ce point. En page 3 du document, concernant les modalités d'évaluation d'UF en licence 3 et en licence numérique, une modification importante concerne la répartition des notes entre contrôle continu et examen terminal. Plusieurs systèmes ont été testés les années précédentes. Il est proposé de revenir à une répartition équilibrée :

- 50 % pour le contrôle continu ;
- 50 % pour l'examen terminal.
-

Cette règle s'applique aux licences 1 et 2. La question de son extension à la licence 3 a été évoquée par un département, mais une consultation des départements reste nécessaire avant toute généralisation. Cela se fera à la rentrée.

Concernant le double cursus droit et études multilingues page 4, le département d'histoire du droit a exprimé le souhait de réintroduire certaines matières d'histoire du droit qui avaient été supprimées. Les modifications consistent à réintégrer un enseignement d'histoire du droit pénal en licence 2, puis à ajouter deux enseignements en licence 3 : histoire du droit des affaires et histoire du droit administratif. De plus, page 37, il est retiré de la séance le DU formation et recherche en gestion des organisations, puisque le département de gestion souhaite voir ce diplôme rattaché à la formation initiale. Il sera remis à l'ordre du jour à la rentrée.

Mme MEYER demande si ces 3 matières font partie des matières à choix.

M. MARTINON répond par l'affirmative.

M. GAVORNIK prend la parole. Il pose la question des règles d'assiduité pour les masters de politiques publiques et de sciences politiques. À sa connaissance, aucun autre master ne répond à des règles d'assiduité du même type. Il en demande la raison.

M. COUSAERT répond que ces règles-là ont été ajoutées, formulées de façon différente par des responsables de master. Il y a ici deux notions distinctes : l'assiduité correspond à l'obligation de présence et la justification concerne les motifs d'absence.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 1 abstention les modifications de l'offre de formation.

6. Avis sur la création du diplôme Executive MBA Chef de projet de contenus médias : Produire dans l'écosystème digital (Assas Executive)

M. MARTINON présente ce point. Il s'agit d'une formation continue visant à former des producteurs capables de concevoir et de piloter des projets hybrides et innovants dans l'écosystème digital. La maquette est composée en certificats.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 2 oppositions l'avis sur la création du diplôme Executive MBA Chef de projet de contenus médias : Produire dans l'écosystème digital (Assas Executive).

7. Avis sur la création du diplôme Executive MBA Finance d'entreprise (Assas Executive)

M. MARTINON présente ce point. Ce diplôme vise un public de professionnels souhaitant se spécialiser en finance d'entreprise et en techniques bancaires. Il est précisé que cette formation s'inscrit également dans la formation continue. Ces enseignements ont déjà rencontré un franc succès en formation initiale dans l'établissement. Ce diplôme est rattaché à Assas Executive.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur la création du diplôme Executive MBA Finance d'entreprise.

8. Avis sur la création de la Licence et du Master Marketing et stratégie médias avec le Lycée Jean Lurçat

Mme PEZ présente ce point. Il est question du département de gestion et de la mention Marketing de l'établissement. Aujourd'hui, c'est une mention qui compte deux parcours qui fonctionnent très bien, mais ne permettent pas d'absorber à eux seuls le vivier de très bons candidats qui postulent. A donc émergé l'idée de créer un troisième parcours. Pour des questions administratives, il a été question de chercher un nouveau partenaire : l'institution Jean Lurçat. L'idée serait de partager les cours entre les enseignants de l'Université Paris-Panthéon-Assas des départements gestion et infocom et les enseignants de l'institution Jean Lurçat. L'idée est de demander ici au CEVE un accord de principe.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 2 voix contre l'avis sur la création de la Licence et du Master Marketing et stratégie médias avec le Lycée Jean Lurçat.

9. Avis sur la relance du Master Marketing et Communication en formation continue délocalisé au Maroc avec le partenaire HEM

Mme PEZ présente ce point. Il s'agit d'un projet Assas Executive Education qui concerne la formation continue. Le master marketing et communication qui est le master principal de la mention marketing vente existe depuis très longtemps en formation continue. Il y a une vingtaine d'années, il était également proposé au Maroc. Il se trouve que ce partenariat avec le Maroc s'est arrêté faute de candidat. Le Maroc souhaite reprendre ce partenariat, car de plus en plus d'entreprises françaises sont implantées près de HEM au Maroc et un nouveau vivier de candidats doit être formé. Les modalités financières sont en cours de discussion. Il s'agirait d'avoir un accord de principe pour relancer ce partenariat. La maquette existe déjà à Paris et au Luxembourg.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 2 voix contre et 1 abstention l'avis sur la relance du Master Marketing et Communication en formation continue délocalisé au Maroc avec le partenaire HEM.

10. Approbation de la proposition relative à l'attribution d'ECTS à des enseignements de la Licence numérique Droit et de la Licence numérique Information et communication proposés aux étudiants de l'Alliance européenne 4EU+ dans le cadre des Shared courses

M. MARTINON présente ce point. Il s'agit de la continuité d'un projet initié l'an dernier dans le cadre de 4EU+. Il est proposé aux étudiants qui relèvent de l'alliance de pouvoir piocher un certain nombre d'enseignements. L'évolution porte sur deux points. Tout d'abord, il est possible de suivre ces cours à distance dans le cadre de la licence numérique. La deuxième modification est issue d'une demande formulée par les partenaires de l'alliance, c'est-à-dire d'attribuer des crédits ECTS dans ces matières.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité la proposition relative à l'attribution d'ECTS à des enseignements de la Licence numérique Droit et de la Licence numérique Information et communication proposés aux étudiants de l'Alliance européenne 4EU+ dans le cadre des Shared courses.

11. Avis sur les nouvelles conditions d'admission à la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA dispensée par l'Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud »

M. MARTINON rappelle que les informations sur les frais d'inscription et la réservation des places par les étudiants admissibles ont été communiquées en amont.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur les nouvelles conditions d'admission à la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA dispensée par l'Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud ».

12. Approbation des modifications du règlement du service des sports

M. le Président explique que ce point est reporté au CEVE du mois d'octobre.

13. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social

M. EPRON explique qu'il n'y a pas d'information particulière à donner.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social.

14. Avis sur les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE

M. EPRON présente ce point. Les aides concernent principalement les étudiants en mobilité internationale. Il est précisé que des critères de ressources sont appliqués ainsi que des critères sur le pays d'accueil, la durée du séjour et la caution familiale. Ces aides ne concernent pas les stages individuels hors dispositif.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE.

15. Retour sur la commission CVEC

M. EPRON présente ce point. La commission CVEC est un dispositif un peu plus récent. Les projets financés par la commission CVEC sont des projets liés à l'établissement.

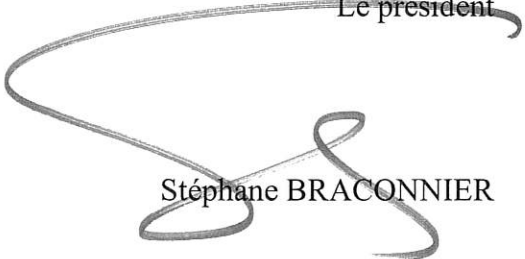
Ont été retenus par la commission CVEC un projet qui concerne l'accueil des étudiants internationaux et un projet de rénovation des locaux ainsi que la réalisation d'un espace comparable à la BE du centre Assas. L'idée serait de faire la même chose au centre Vaugirard. Enfin a été accepté le principe d'une participation pour la réalisation d'un espace détente à côté du grand amphi.

En 2025, 1 million 269 000 euros ont été dépensés sur les 1 million 327 000 euros disponibles. Un certain nombre d'évènements a été financé notamment une manifestation qui n'a pas eu très grand succès à Melun, mais davantage à Assas. C'est un financement au titre des projets sur la thématique de l'environnement.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le retour sur la commission CVEC.

M. le Président lève la séance à 15 h 34.

Le président

Stéphane BRACONNIER